

ainsi arrêtées par le dit Robinson, étoient déterminés à persister dans leur refus d'obéissance au dit Warrant, et qu'au lieu de permettre au dit Robinson de l'exécuter, en lui laissant emmener les personnes ainsi arrêtées, le dit Robinson et le déposant étoient eux-mêmes regardés et traités comme prisonniers, surveillés et gardés par une force armée comme il a été dit; que n'ayant d'ailleurs presque plus de vivres, et le dit Comte ayant refusé d'en donner aucuns, les dits Robinson, Macbean et le déposant quittèrent de compagnie le Fort William, le neuf de Novembre dernier, et qu'ils s'en retournèrent au Saut Ste. Marie, où ils arrivèrent dans la nuit du 24 du dit mois de Novembre.

(Signé)

ROBERT M'ROBB.

Affirmé dans la Ville d'York,
 Province du Haut-Canada,
 le Sept de Décembre, mil
 huit cent seize, devant nous,

WM. B. COLTMAN,

J. FLETCHER.

FIN.